

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

Le 18 octobre 2023 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 06 octobre 2023, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibératives : Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Thierry CAMPOS, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE.

Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative : Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés : Michel VENEAU, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale.

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2024.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2023
DELIBERATION

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L 442-1, L 442-1-1, L 442-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la loi ALUR « Accès au Logement et Urbanisme Rénové », Article 51, adoptée en première lecture par les députés le 17/09/2013,
Compte tenu que le loyer du patrimoine de Vallée Sud Habitat se gère selon les programmes exprimés en surface corrigée, et que dans ce cas le prix du loyer s'exprime par m² de surface corrigée annuel, ou de programmes exprimés en surface utile, auquel cas le prix s'exprime par m² de surface utile mensuel,
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
dont 1 opposition : El Miloud ZERIOUH (DAL HLM),
et 4 abstentions : Christophe RENDU (UDAF), Marcelle MOUSSA (UNLI), Daniel PIEDDELOUP (CNL) et Mauricette MERIGOT-DURBAN (CNL).

Article unique :

Il sera appliqué pour l'année 2024, à compter du 1^{er} janvier, une augmentation des loyers des logements, des jardins et terrasses, des garages et parkings du patrimoine de Vallée Sud Habitat de 3,2% dans la limite des plafonds autorisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 26 octobre 2023
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2023
Certifiée exécutoire le 26 octobre 2023
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général